

DELIBERATION SEANCE DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 20 MAI 2021

Nombre de Membres :		Date de convocation du Bureau Communautaire :
En exercice :	20	Le 11/05/2021
Présents :	18	
Pouvoirs :	1	
Votants :	19	

Le 20 mai 2021, le Bureau de la Communauté de Communes DOMBES SAONE VALLEE, régulièrement convoqué en séance publique, s'est réuni sous la présidence de M. Marc PECHOUX à la salle des Fêtes, Route de Trévoux à Saint Didier de Formans.

Présents : Didier ALBAN, Gabriel AUMONIER, Stéphane BERTHOMIEU, Carole BONTEMPS-HESDIN, Daniel DOMPOINT, Yves DUMOULIN, Christine FORNES, Gilles GARNIER, Vincent LAUTIER, Patrick NABETH, Michèle NUGUET, Richard PACCAUD, Marc PECHOUX, David POMMIER, Gérard PORRETTI, Bernard REY, Richard SIMMINI, Frédéric VALLOS.

Absents excusés : Fabien BIHLER, Armand CHAUMONT (Pouvoir Didier ALBAN).

Secrétaire de séance : Didier ALBAN.

OBJET : GESTION DES DECHETS - Demande de subventions – Amplification de la vente à prix réduit de composteurs individuels, et création et animation d'un réseau de maîtres composteurs

M. Vincent LAUTIER, Vice-Président en charge de la gestion des déchets rappelle l'échéance de tri à la source des biodéchets au plus tard le 31 décembre 2023.

L'habitat pavillonnaire est majoritaire sur les vingt communes gérées par la CCDSV pour la compétence collecte et traitement des déchets ménagers. Il serait donc souhaitable d'amplifier la vente à prix réduit de composteurs individuels et de doter le maximum de foyers.

En complément, un partenariat a été instauré avec des commerces de bouche pour récupérer les seaux alimentaires vidés et lavés. Ces seaux sont ensuite personnalisés avec les consignes de tri à la source pour les biodéchets et remis aux habitants lors de l'achat d'un composteur à prix réduit. Cette action vise à être amplifiée sur le territoire, en même temps que le déploiement des composteurs à prix réduit.

En parallèle, afin d'accompagner les habitants vers un changement de pratiques, la mise en place d'un réseau de référents, appelés « maîtres composteurs », doit être mis en place sur le territoire. Ce réseau permet de promouvoir les opérations de prévention et de gestion de proximité des biodéchets du territoire. Il est essentiel que chaque maître composteur puisse bénéficier d'une formation et assister à des réunions au sein du réseau formé, et être ainsi un relais efficace auprès des usagers.

Ce projet s'inscrit dans le programme de prévention des déchets de la CCDSV en cours d'élaboration, visant à diminuer le tonnage des ordures ménagères et répondre aux objectifs fixés par la loi de Transition Energétique et pour la Croissance Verte, ainsi qu'à ceux fixés par la Région Auvergne - Rhône Alpes dans le cadre de son Plan Régional de Prévention de Gestion des Déchets pour la période 2019/2031.

M. Vincent LAUTIER indique que la vente de composteurs individuels à prix réduit et la formation des maîtres composteurs peuvent bénéficier de subventions de la part des partenaires suivants : la Région

Auvergne - Rhône Alpes et le Département de l'Ain. Le plan de financement prévisionnel est détaillé ci-après.

Le Bureau communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- ✓ **D'APPROUVER** le plan de financement prévisionnel pour la vente de composteurs à prix réduit, ainsi que l'animation d'un réseau de maîtres composteurs comme suit :

Dépenses HT		Recettes HT		Taux
Vente à prix réduit de composteurs individuels et animation d'un réseau de maître composteurs	50 000 €	Région AURA (biodéchets)	25 000 €	50 %
		Département Ain	15 000 €	30 %
		Reste à charge CCDSV	10 000 €	20 %
Total HT	50 000 €	Total	50 000 €	100 %

- ✓ **DE SOLLICITER** les aides financières auprès de la Région Auvergne - Rhône Alpes et du Département de l'Ain ;
- ✓ **DE S'ENGAGER** à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions ;
- ✓ **DE MANDATER** le Président ou son Représentant pour effectuer toutes les démarches auprès des collectivités et pour signer tous les documents nécessaires à ces demandes de subventions ;
- ✓ **DE DIRE** que les crédits correspondants seront inscrits au BP 2021 et suivants.

Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture le : **25 MAI 2021**
N° récépissé télétransmission : 001-200042497-20210520-2021B12-GD
Affichage le : **25 MAI 2021**

A Trévoux, le 20/05/2021

Le Président,
Marc PECHOUX

